

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2009

CP 09/11-40

L'an deux mil neuf, le 30 novembre à 15 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech.;

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Astruc.

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**

COMMUNES DE COUTURES, GRISOLLES, MONTASTRUC, MONTBETON,
SERIGNAC ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTAIGU PAYS DE SERRES

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2009	400 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	274 675 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	54 582 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	329 257 €
Disponible	70 743 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 54 582 € :

* demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGU PAYS DE SERRES Réfection du mur de soutènement à St Amans du Pech sur la VC n° 1 <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 30.09.09.	-	15 500 €	15 500 €	54 %	<u>8 370 €</u>
2) COUTURES Aménagement de l'en- trée du village <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 28.08.09.	96	13 066 €	13 066 €	54 %	<u>7 055 €</u>
3) MONTASTRUC Busage pluvial aux abords de la RD 78 <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 28.08.09.	210	24 975 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
4) MONTASTRUC Création d'un piétonnier le long de la RD 78 <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 28.08.09.	210	13 900 €	13 900 €	54 %	<u>7 506 €</u>
5) MONTBETON Aménagement des abords du terrain multi- sports VIAM/STA03490 <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 02.09.09.	1 386	14 358 €	14 358 €	18 %	<u>2 584 €</u>
6) SERIGNAC Assainissement pluvial place du maréchal ferran <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 02.07.09.	484	27 275 €	19 000,00 €	23.4 %	<u>4 446 €</u>
7) SERIGNAC Assainissement pluvial rue de l'église <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 02.07.09.	484	22 116 €	19 000 €	23.4 %	<u>4 446 €</u>

* demande présentée dans le cadre du contrat de pays montalbanais

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
8) GRISOLLES Création de jardins familiaux au "clot de Millet" - 1ère tranche <i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Montalbanais - année 2009 / phase 1, validée en CP du 23.07.09.	2 791	33 050 €	33 050 €	30 %	<u>9 915 €</u>

TOTAL :54 582 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,